

CPN en charge de la spécialité du DUT Mesures physiques (MPh)**Document complémentaire au PPN
Préconisations d'organisation du DUT en année spéciale**

L' « année spéciale » est un aménagement de la scolarité du DUT prévu à l'article D612-32 (notamment en son alinea 2) du code de l'éducation. Elle permet à un étudiant ayant suivi au moins deux années d'enseignement supérieur d'effectuer sa formation DUT en deux semestres à temps plein ; les modalités d'admission à la formation sont fixées par les dispositions de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT (notamment ses articles 3 et 5). La validation de ces deux semestres emporte l'obtention du diplôme universitaire de technologie. Le présent document constitue des préconisations.

Proposition d'organisation de l'année spéciale :

Etant donné le nombre restreint de départements Mesures physiques qui propose une année spéciale, et vue l'absence de projet d'ouverture de ce type de formation au sein des départements Mesures physiques à la date de rédaction de ce document, ce dernier ne présente que des préconisations générales. Si des projets d'ouverture apparaissent pour la spécialité Mesures physiques, un processus d'accompagnement de la CPN en charge de Mesures physiques pourra permettre d'élaborer un document de préconisation plus complet.

1. Accueil**a) Publics visés**

Il s'agit d'étudiants ayant 2 années d'enseignement supérieur ou de salariés ou demandeurs d'emplois en Formation continue dans deux cas :

- nouvelle spécialisation (reconversion) qui peut être ouverte à des actifs de niveau III
- accès à la certification de niveau III pour des actifs du niveau IV avec expérience professionnelle admise par la VAP (Validation des Acquis Professionnels).

b) Modalités d'accès

L'admission est soumise à un jury qui examine les candidatures.

2. Organisation de la formation

a) Descriptif de la formation

La construction de l'Année Spéciale repose sur 2 semestres de 30 coefficients chacun, la maquette doit donc être semestrialisée.

La CPN propose un cadre pour le volume horaire de 900 h.

De façon à tenir compte de la diversité des publics accueillis, un module d'adaptation de parcours paraît judicieux.

b) Stage et projet tutoré

Un stage de 10 semaines minimum est à effectuer au cours de l'année universitaire.

Autant que faire se peut, une période de congés de 4 semaines minimum doit être réservée à l'étudiant. Si le stage se déroule en période de fermeture de l'IUT, un lien permanent doit être assuré pour faire face aux situations potentielles d'urgence.

Les objectifs sont les mêmes que pour le DUT suivi par la voie classique.

Le stage conduit à la rédaction d'un rapport de stage et d'une soutenance orale.

Il est encadré dans l'entreprise par un maître de stage et tutoré par un enseignant de l'IUT chargé de veiller à son bon déroulement. L'enseignant tuteur doit visiter l'étudiant sur son lieu de stage autant que possible et effectuer une lecture critique du rapport de stage.

La notation du stage intègre :

- l'évaluation de l'étudiant par le maître de stage ayant encadré l'étudiant,
- la qualité du rapport écrit, appréciée par l'enseignant tuteur du stage,
- la qualité de la soutenance orale, appréciée par le jury de soutenance.

Les projets tutorés ont pour objectif de placer les étudiants en situation professionnelle et d'autonomie.

Ils devront permettre aux étudiants une mise en pratique des activités d'un technicien Mesures physiques en abordant un sujet technique réel. Ce travail doit permettre d'utiliser la transversalité des connaissances générales et technologiques, et de préparer le stage en milieu professionnel. Les sujets peuvent être proposés par le département, une entreprise ou une collectivité locale.

c) Projet personnel et professionnel

Tout comme pour le DUT par la voie classique, le PPP a pour objectif de permettre à l'étudiant d'aller vers une meilleure définition de son projet personnel et professionnel, de le mettre en situation d'acteur dans son orientation et son environnement et de confronter ses représentations avec la réalité du terrain par le biais d'un questionnement personnel.

Afin d'impliquer l'étudiant dans la construction et la valorisation de sa formation, le PPP doit l'aider à se repérer dans le monde professionnel et des métiers.

Il doit notamment lui permettre :

- de cerner les différents métiers et secteurs d'activité en lien avec la formation Mesures physiques,
- d'appréhender la diversité des environnements professionnels, et des conditions d'exercices,
- d'identifier les parcours de formation permettant l'accès à ces métiers et postes de travail,
- d'établir un bilan personnel pour bien s'orienter dans ses études et dans sa vie professionnelle,
- d'élaborer des outils pertinents et efficaces concernant sa recherche de stage,
- de définir son parcours post-DUT, en analysant différentes pistes (offres d'emplois ou de formations).